

## COMMUNE DE THAL-MARMOUTIER

### Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 6 juillet 2015

sous la présidence de Jean-Claude DISTEL, Maire

Nombre de conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 15 - Conseillers présents : 12 - Conseillers votants : 13

Etaient présents Pierre LOTZ, Rémy LEHMANN, Aline WEISS, Sébastien DISTEL, Jean-Marie ZUBER, Olivier SCHNEIDER, Vincent HOFF, Elisabeth FISCHER, Gilberte SCHAEFER, Franceline FISCHER, Malou OBERLE.

Absents excusés Pierre VOLKRINGER a donné pouvoir à Jean-Claude DISTEL, Eric STENGER, Nathalie LAQUIT

Absent non excusé

**Le Conseil Municipal a été convoqué le 29 juin 2015  
avec comme ordre du jour :**

- 2015-38. **Approbation du Procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2015**
  - 2015-39. **Mise en place d'un survitrage à l'église paroissiale**
  - 2015-40. **Salle Jeanne d'Arc : Mise aux nouvelles normes des tracés de basket-ball**
  - 2015-41. **Modifications budgétaires**
  - 2015-42. **Facturation des frais d'électricité**
  - 2015-43. **Demande de subvention pour un voyage scolaire**
  - 2015-44. **Convention de mise à disposition du personnel d'Entraide Emploi**
  - 2015-45. **Motion : droit de préemption des communes lors des ventes de parcelles situées en zone naturelle de vergers remarquables**
  - 2015-46. **Fixation des tarifs de location de la salle socio-culturelle de St Gall pour les activités Chakradance**
  - 2015-47. **Parking Salle Jeanne d'Arc et aire de jeux**
- DIVERS**

|   |
|---|
| <b>2015-38. Procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2015 - Approbation</b> |
|---|

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> juin 2015 et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, APPROUVE ledit Procès-verbal.

|  |
|--|
| <b>2015-39. Mise en place d'un survitrage à l'église paroissiale</b> |
|--|

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- la mise en place d'un survitrage sur 4 vitraux de l'église paroissiale avec aération haute et basse ;
- de confier les travaux à l'entreprise SAVITRA de Saverne pour un montant HT 6.248,- € soit TTC. 7.497,60 €
- sollicite l'aide financière du Conseil de Fabrique de Thal-Marmoutier
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 – opération 57 travaux église paroissiale- article 21318;
- d'autoriser M. le Maire à signer les pièces administratives et financières y afférentes.

|  |
|--|
| <b>2015-40. Salle Jeanne d'Arc : Mise aux nouvelles normes des tracés de basket-ball</b> |
|--|

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

- de faire procéder à la mise aux nouvelles normes des tracés de basket ball de la Salle Jeanne d'Arc.
- de confier les travaux à l'entreprise SATD – 67130 RUSS - pour un montant de 2.280 € TTC
- de prélever un montant de 2.280 € du compte 020 dépenses imprévues (investissement) et de l'affecter à l'opération 54 « Salle Jeanne d'Arc ».
- d'accepter la proposition de participation financière de 300,- Euros faite par le Basket Club de Gottenhouse.

**2015-41. Modifications budgétaires**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'effectuer les modifications budgétaires nécessaires pour l'acquisition de vasques pour le fleurissement ainsi que les travaux de sondage effectués lors de la modification du palier de la puissance électrique de la Salle Jeanne d'Arc, comme suit :

| Section INVESTISSEMENT |              |                           |         |                                     |           |
|------------------------|--------------|---------------------------|---------|-------------------------------------|-----------|
| sens                   | N° opération | libellé                   | article | libellé                             | Montant   |
| dépenses               |              |                           | 020     | Dépenses imprévues (investissement) | - 3.201 € |
| dépenses               | 24           | Travaux voirie et réseaux | 2152    | Installations de voirie             | + 1.901 € |
| dépenses               | 54           | Salle Jeanne d'Arc        | 21318   | Autres bâtiments publics            | +1.300 €  |

**2015-42. Facturation des frais d'électricité**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions des membres de l'association de la Salle Jeanne d'Arc), décide de facturer un montant de 1.004,07 € pour les frais d'électricité à l'Association gestionnaire de la Salle Jeanne d'Arc pour les consommations relevées les 15 mai et 2 juin 2015

**2015-43. Demande de subvention pour un voyage scolaire**

*M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande transmise par le Collège des Sources de Saverne pour un voyage scolaire de la classe de 5<sup>e</sup>, qui a eu lieu du 9 au 13 juin 2015 dans le Jura.*

Vu la délibération en date du 6 juillet 2009 instaurant l'octroi, sous conditions, d'une subvention pour les voyages scolaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de participer financièrement au voyage scolaire du 9 au 13 juin 2015 dans le Jura, pour l'élève domiciliée à Thal-Marmoutier et mentionnée ci-dessous

**GOETZ Odile**

- de fixer le montant pour l'élève à 25 Euros (5 Euros par enfant, par jour, pour une durée maximale de 5 jours)
- d'un **versement individualisé** d'une subvention aux familles
- de prélever cette dépense du Budget primitif 2015 – article 6574 « subventions diverses »
- le versement sera effectué sur présentation d'un justificatif de domicile
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents administratifs et financiers y afférent.

**2015-44. Convention de mise à disposition du personnel d'Entraide Emploi**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de faire appel au personnel d'Entraide Emploi – 1 rue de Steinbourg – 67700 Monswiller pour des travaux d'entretien communaux.
- autorise M. le Maire à signer le contrat de mise à disposition

**2015-45. Motion : droit de préemption des communes lors des ventes de parcelles situées en zone naturelle de vergers remarquables**

Les communes du Piémont des Vosges disposent d'une richesse inestimable : elles ont sur le territoire des vergers à hautes tiges. Ces derniers sont de puissants réservoirs de la biodiversité et maintiennent des espaces tampons entre les habitations et les champs exploités par une agriculture intensive. C'est la raison pour laquelle cette richesse du patrimoine environnemental que constituent ces vergers à hautes tiges doit absolument être

maintenue. Ils sont inscrits dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) dans les zones naturelles et répertoriées en NV (zone naturelle de vergers remarquables).

Nous, conseillers municipaux de Thal-Marmoutier, donnons pouvoir à notre maire pour engager toutes les actions envisageables afin de permettre à la commune d'assurer la sauvegarde de ces vergers à hautes tiges. La présente motion a pour objectif de sensibiliser les services de l'Etat, les parlementaires et les collectivités supérieures telles que le conseil départemental et le conseil régional, afin que tout soit mis en œuvre pour permettre aux communes de préempter dans l'intérêt général lorsque des vergers à haute tiges sont à vendre et susceptibles d'être menacés.

|  |
|--|
| <b>2015-46. Fixation des tarifs de location de la salle socio-culturelle de St Gall pour les activités Chakradance</b> |
|--|

M. le Maire rappelle au Conseil municipal les conditions de location fixées le 1<sup>er</sup> février 2010 pour la mise à disposition de la salle socio-culturelle de St Gall. Il informe qu'il y a lieu de fixer les conditions pour les locations à l'UNIVERSITE POPULAIRE et à l'ASSOCIATION DOREA pour leurs activités chakradance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs applicables à compter du 6 juillet 2015, comme suit :

- UNIVERSITE POPULAIRE : 10 Euros par heure
- ASSOCIATION DOREA : 5,50 Euros par heure

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer les pièces administratives et financières s'y rapportant.

|  |
|--|
| <b>2015-47. Parking Jeanne d'Arc et aire de jeux</b> |
|--|

M. Rémy LEHMANN, adjoint au maire, présente le compte-rendu des réflexions de la commission en charge du projet « parking et aire de jeux ». Le projet a été transmis au Bureau d'études.

|               |
|---------------|
| <b>DIVERS</b> |
|---------------|

M. le Maire fait part au conseil municipal du courrier adressé par M. Thierry CARBIENER, président du SDIS.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu lundi le 24 août 2015 à 20 heures.

|   |                           |  |                          |
|---|---------------------------|--|--------------------------|
| <b>Le présent rapport comportant les points 2015-38 à 2015-47 est signé par tous les Membres présents :</b> |                           |  |                          |
| <b>DISTEL Jean-Claude</b>   | <b>LOTZ Pierre</b>        | <b>LEHMANN Rémy</b>  |                          |
|   |                           |  |                          |
| <b>WEISS Aline</b>  | <b>DISTEL Sébastien</b>   | <b>Jean-Marie ZUBER</b>  | <b>SCHNEIDER Olivier</b> |
|   |                           |  |                          |
| <b>HOFF Vincent</b>   |                           | <b>FISCHER Elisabeth</b>   |                          |
|   |                           |  |                          |
| <b>SCHAEFER Gilberte</b>  | <b>FISCHER Franceline</b> | <b>OBERLE Malou</b>  |                          |
|   |                           |  |                          |
| <b>Affichage le 8 juillet 2015</b>  |                           | <b>Rendu exécutoire par transmission en Préfecture le 8 juillet 2015</b> |                          |